



ECORENO'V

UN GUIDE POUR VOUS
SIMPLIFIER L'ÉCO-RÉNOVATION

GRANDLYON
la métropole

www.grandlyon.com



ECORENO'V, C'EST QUOI ?

Aujourd'hui, l'environnement est au cœur des préoccupations. La rénovation énergétique de l'habitat permet à la fois d'agir pour le climat et le bien-être dans son logement.

Il s'agit d'un sujet vaste où de nombreuses offres de services coexistent et il n'est pas toujours facile de s'y retrouver.

C'est pourquoi la Métropole de Lyon a créé Ecoreno'v, un service de conseil et d'accompagnement des projets d'éco-rénovation de l'habitat privé du Grand Lyon.

Le saviez-vous ?



Une rénovation thermique performante permet de réduire sa consommation jusqu'à

60%*

QU'AVEZ-VOUS À GAGNER À ÉCO-RÉNOVER ?

1 Vous améliorez votre confort

Avec des travaux d'isolation et un système de chauffage performant, vous réduisez courants d'air et pertes de chaleur. Résultat : un confort thermique optimal en toutes saisons.

2 Vous maîtrisez vos charges

En évitant les pertes d'énergie, vous réduisez votre consommation et vos factures d'électricité et de gaz.

3 Vous valorisez votre bien

Un logement bien rénové obtiendra une meilleure étiquette énergie. Il se vendra ou se louera mieux !

QUI PEUT PROFITER D'ECORENO'V ?

Le service Ecoreno'V s'adresse à tous les propriétaires de logements situés sur le territoire du Grand Lyon, maisons individuelles ou appartements datant d'avant 1990.



VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE DE LOGEMENT INDIVIDUEL

Vous êtes propriétaire d'une maison individuelle, dont vous êtes l'occupant ou le bailleur ?

ECORENO'V vous aide à effectuer une rénovation globale pour améliorer votre confort thermique, réduire vos factures d'énergie et valoriser votre bien.



VOUS ÊTES COPROPRIÉTAIRE

Vous possédez un logement en copropriété dont vous êtes l'occupant ou le bailleur ?

ECORENO'V vous accompagne, vous et l'ensemble des copropriétaires, dans votre projet de rénovation collective, en lien avec votre syndic.



QUELLES SONT LES MISSIONS D'ECORENO'V ?

ECORENO'V vous aide à transformer un simple projet de rénovation en projet d'éco-rénovation et vous accompagne en vous conseillant à chaque étape, avec objectivité et efficacité :

Les conseillers énergie sont là pour :

- > vous aider à définir **vos besoins et votre projet,**
- > vous permettre d'obtenir **des aides financières supplémentaires,**
- > vous orienter vers **les bonnes structures,**
- > vous proposer une sélection **de maîtres d'œuvre / architectes et de professionnels RGE*,**
- > vous permettre de suivre vos **consommations d'énergie,** année après année.



UN EXEMPLE QUI FAIT RÉFÉRENCE :

la copropriété de La Pomme à Tassin la Demi-Lune - 72 logements

La copropriété envisageait un simple ravalement des façades, mais un audit énergétique l'a décidée à réaliser les travaux suivants :

- > remplacer la ventilation,
- > isoler les façades et les sols,
- > remplacer 50 % des fenêtres des logements,
- > installer des robinets thermostatiques + nettoyer et équilibrer le réseau,
- > installer des bouches hygroréglables.

Résultat : 36% de consommation d'énergie en moins.

Coût total des **travaux : 662 000 €.**

Montant de la **subvention** accordée par la Métropole : **144 000 €.**

QUELLES SONT LES AIDES Ecoreno'v ?

QUELS TRAVAUX OUVRENT DROIT AUX AIDES Ecoreno'v ?

Pour bénéficier des aides financières Ecoreno'v vous devez réaliser plusieurs travaux d'éco-rénovation :

- > l'isolation des murs,
(par l'intérieur ou l'extérieur)
- > l'isolation de la toiture,
- > l'isolation du sol,
- > le remplacement des fenêtres,
- > le changement du mode,
de chauffage, etc.



Dans tout projet, la vérification, la rénovation ou l'installation d'un système de ventilation performant est indispensable. Un simple changement de fenêtres n'est pas une rénovation globale : dans le cas d'un logement individuel par exemple, un minimum de 3 postes de travaux est obligatoire pour obtenir ces aides.



LES AIDES FINANCIÈRES Ecoreno'v

Vous pouvez bénéficier d'un financement complémentaire de la Métropole de Lyon en réalisant une rénovation globale.

Montant forfaitaire de :

2 000 € ou 3 500 € par logement

en fonction des travaux et des performances énergétiques obtenues.
En copropriété, somme répartie aux tantièmes.

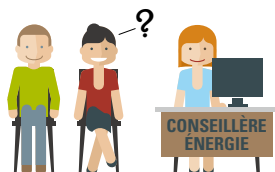
APPELEZ LE **04 37 48 25 90**

www.grandlyon.com/ecorenov

Ecoreno'v

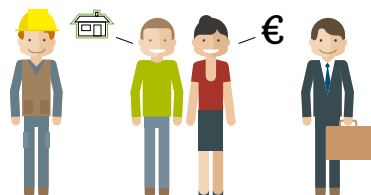
LES PRINCIPALES ÉTAPES D'UN Logement individuel

1. PRÉPARER LE PROJET



S'informer auprès des conseillers énergie Ecoreno'v

2. CONCEVOIR LE PROJET



Lancer la consultation d'un architecte / maître d'œuvre ou des entreprises RGE et les demandes de devis

Monter les dossiers d'aides financières

Copropriété

Année 1-2

Année 2-3

1. PRÉPARER LE PROJET



S'ORGANISER

- > Créer une commission énergie
- > Préparer l'audit énergétique

2. AUDIT ÉNERGÉTIQUE / CONCEPTION



CONCEVOIR

- > Réaliser l'audit énergétique
- > Établir un programme de travaux
- > Consulter les maîtres d'œuvre

RESPONSABLES COPRO

AG

Sensibiliser les copropriétaires

Sensibiliser les copropriétaires

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 1

- > Vote de l'audit énergétique

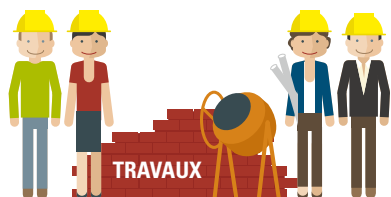
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2

- > Résultat de l'audit énergétique
- > Vote du maître d'œuvre pour la phase de « conception »

N PROJET AVEC ECRENO'V*

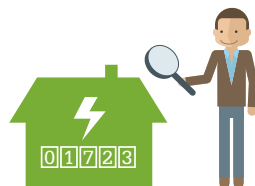
3. RÉALISER LES TRAVAUX

4. SUIVRE LES CONSOMMATIONS



Assurer le suivi par le(s) propriétaire(s)

Assurer le suivi par l'architecte / le maître d'œuvre



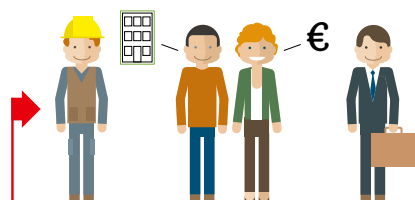
Faire un suivi régulier de ses consommations d'énergie après travaux

Année 3-4

Long terme

3. RÉALISER LES TRAVAUX

4. SUIVRE LES CONSOMMATIONS



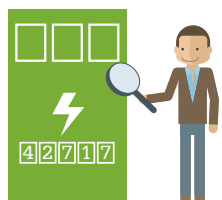
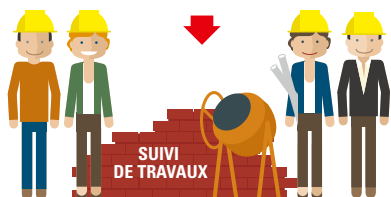
AMONT DES TRAVAUX

- > Consulter les entreprises RGE
- > Analyser les devis
- > Monter les dossiers d'aides financières

Mobiliser les copropriétaires

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 3

- > Vote du programme des travaux
- > Vote du maître d'œuvre pour la phase de « suivi chantier »
- > Vote du budget



SUIVI

Faire un suivi régulier de ses consommations d'énergie après travaux



Lors de la préparation de votre projet, consultez les services urbanisme de votre commune: les travaux peuvent être soumis à autorisation ou déclaration préalable. Selon votre localisation, l'avis de l'architecte des Bâtiments de France peut être obligatoire.



Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Métropole de Lyon (ALEC) est la porte d'entrée du dispositif Ecoreno'v.

Un conseiller énergie vous accompagnera pas à pas dans votre projet.



04 37 48 25 90



ecorenov@alec-lyon.org



www.grandlyon.com/ecorenov

Métropole de Lyon

20, rue du Lac

CS 33569 - 69505 Lyon Cedex 03

www.grandlyon.com



Avec le soutien de :



GRANDLYON
la métropole